

LA NEGATION

I- Généralité :

1- Définition :

La négation permet de **nier un fait**. Elle peut porter sur une phrase entière (*Il ne pleut pas.*) ou sur une partie seulement de la phrase (*Il ne connaît personne.*). Une phrase qui comporte une négation est une **phrase négative**.

La négation se compose de deux termes : l'adverbe *ne* (ou *n'*) et un autre mot tel que *pas*, *rien*, *personne*, *aucun*, *jamais*, *plus*, *ni*, etc. (*Il ne pleut plus. Ne pleut-il jamais ? Je n'ai aucun problème.*) On dit alors que ce deuxième terme est **un auxiliaire** de la négation.

La langue familière et orale construit très souvent la négation sans utiliser l'adverbe *ne*. Dans la langue écrite en particulier, il faut bien penser aux **deux** termes et ne pas oublier l'adverbe de négation.

- Lorsque les deux termes encadrent le verbe conjugué à un temps simple : *ne* se place devant le verbe, l'autre terme se place après.

- Aux temps composés, le deuxième terme se place entre l'auxiliaire *être* ou *avoir* et le verbe au participe (*Il n'a pas plu.*).

- Lorsque le verbe est lui-même précédé de pronoms, *ne* (*n'*) se place devant les pronoms (*Tu n'en auras pas.*).

La négation peut également être exprimée sans employer de phrase négative, avec un mot de sens contraire ou un dérivé construit avec un préfixe tel que *in-* ou *dé-* (*Je déteste la pluie = Je n'aime pas la pluie. C'est incertain = ce n'est pas certain.*).

2- La négation totale et la négation partielle :

La négation peut porter sur toute la phrase : on dit qu'elle est totale.
Jeanne n'a pas mangé.

La négation peut ne porter que sur une partie de la phrase : on dit qu'elle est partielle.
Jeanne n'a mangé que ses frites.

